

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1115_AL_RD25E3_LES_BOUCHOUX
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 28 juillet 2023 par laquelle les Consorts DALLOZ, domiciliés Lieu-dit « Très la Ville », 39370 LES BOUCHOUX et représentés par Monsieur Nicolas LAMY, Géomètre-Expert, sollicitent l'alignement de la Route Départementale n° 25^E3 au droit des parcelles cadastrées section AB n° 214 – 215 – 216 situées Lieu-dit « Très la Ville » – Commune de LES BOUCHOUX en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 25 août 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 22 août 2023, la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points 101 – 102 – 103 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 25 août 2023 *Avis Favorable*
Visa, signature et cachet



Aux Bouchoux, le 29/08/2023
Le Maire
J. GRENARD

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de LES BOUCHOUX pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement



24, Quai Jobez 39400 MOREZ
Tél : 03.84.42.74.51
E-Mail : nicolas.lamy@geometre-expert.fr

A.R.D. de Saint-Claude
2 rue des Frères Lumière
39200 SAINT-CLAUDE

Morez, le 28/07/2023

Référence : D. 0711
Commune : LES BOUCHOUX

Objet : Bornage de la propriété de M. Pascal DALLOZ

Madame, Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis chargé de la délimitation et du bornage de la propriété de M. Pascal DALLOZ, cadastrée sur la commune des Bouchoux, section AB, n° 214-215-216.

La propriété est située au droit de la RD25e3 - au 6 rue de Très la Ville . C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir assister à cette opération qui aura lieu le :

Mardi 22 août 2023 à 10h00 sur place

Il est nécessaire de vous munir tous documents utiles connus de vous, tels que plans, procès-verbaux de bornage ou autres.

Dans l'attente et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas LAMY
Géomètre-Expert

Département :
JURA

Commune :
LES BOUCHOUX

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 31/08/2023

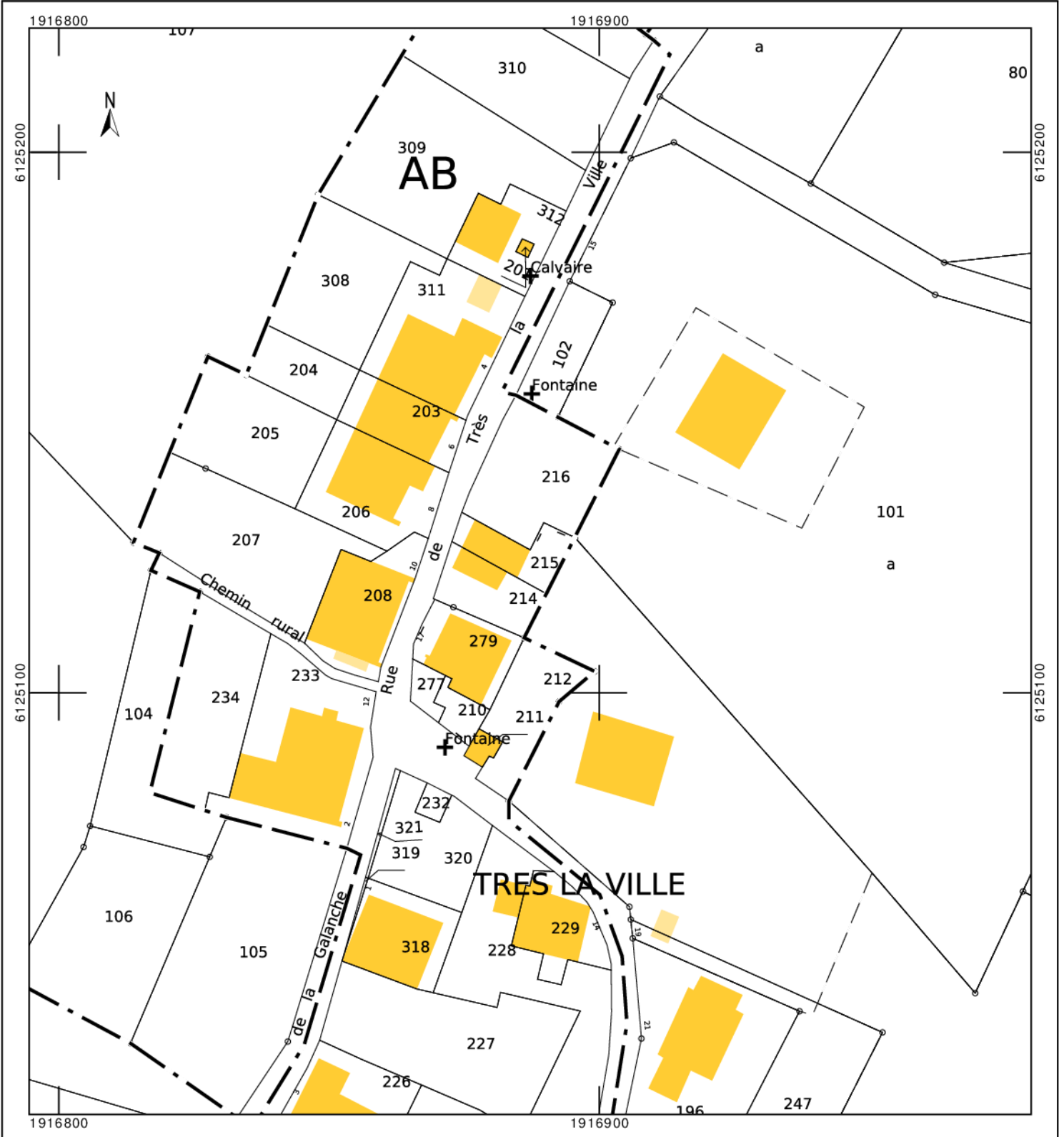
Reçu en préfecture le 31/08/2023
Publié le 31-08-2023
SDIF du JURA

ID : 039-223900010-20230830-ARR:2023_1115-AR

39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
tél. 03 84 52 01 31 -fax
sdif.jura@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DES BOUCHOUX

Section AB - Feuille 1

Parcelles n°214-215-216

Lieu-dit "Tres la Ville"

Envoyé en préfecture le 31/08/2023

Reçu en préfecture le 31/08/2023

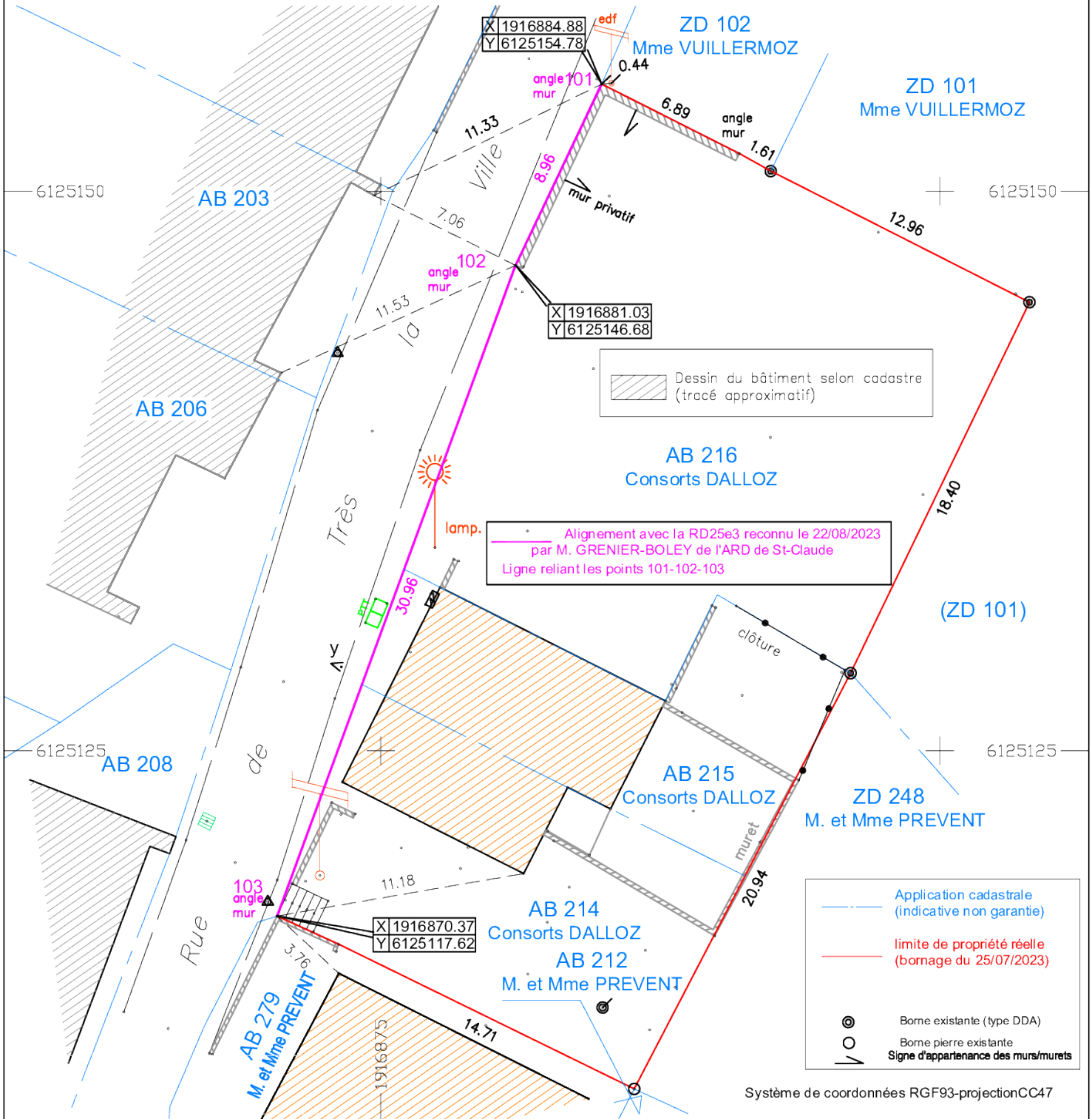
Publié le 31-08-2023

ID : 039-223900010-20230830-ARR_2023_1115-AR



Propriété des consorts DALLOZ

PLAN DE L'ALIGNEMENT avec la RD25e3



Nicolas LAMY - Géomètre-Expert
24 quai Jobez - 39400 MOREZ
tél: 03.84.42.74.51 - OGE: 05962

Echelle: 1/250
D0711D
22/08/2023